

Passage à l'heure d'été ce weekend, le signal horaire remet ses pendules à l'heure !

Maisons-Alfort, le 29 mars 2019 - Le passage à l'heure d'été s'effectue, comme tous les ans, le dernier week-end de mars : dans la nuit du samedi 30 au dimanche 31 mars à 2 heures du matin, il sera instantanément 3 heures du matin. Quant aux quelques 200 000 horloges françaises publiques et autres appareils horaires équipés d'un appareil spécifique, ils recevront de façon synchrone le signal horaire, désormais géré par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) depuis le 1^{er} janvier 2019, pour leur mise à l'heure automatique.

Le signal horaire est utilisé par de nombreux utilisateurs grand public et professionnels, dont certains opérateurs d'importance vitale, pour gérer leurs services ou leurs équipements. Ce signal est inaudible mais, lorsqu'il est capté par un appareil approprié, il fournit l'heure légale française et permet de synchroniser plus de 200 000 horloges. Depuis le 1^{er} janvier 2019, en application de la loi ELAN, l'ANFR est chargée d'assurer la gestion du dispositif du signal horaire.

Le dispositif français de radio-synchronisation de l'heure est l'un des plus fiables au monde. Il est calé sur la base de temps UTC (Temps Universel Coordonné) fournie par le LNE-SYRTE, le laboratoire national de métrologie pour le domaine du temps-fréquences, qui dispose d'horloges atomiques au césium à l'Observatoire de Paris. Ce temps légal français est diffusé en France par l'Horloge Parlante mais aussi par le signal horaire depuis 1977 via l'émetteur TDF d'Allouis situé dans le département du Cher. Grâce à sa situation géographique centrale, cet émetteur permet la couverture de l'ensemble du territoire métropolitain.

Les changements d'heure constituent des moments particuliers de vigilance pour les équipes de TDF, en charge de l'exploitation et de la maintenance des équipements. Les techniciens doivent s'assurer de la continuité et de la qualité de la diffusion sur le créneau horaire de passage à l'heure d'été. La programmation est réalisée plusieurs mois en avance par **France Horlogerie** (Ex-Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques).

Les caractéristiques de ce signal horaire pourront évoluer afin d'optimiser son fonctionnement : l'ANFR lancera une réflexion sur ce sujet dans les prochaines semaines avec tous les acteurs concernés.

Vous êtes utilisateur du signal horaire ? Vos équipements contiennent un dispositif permettant la synchronisation via le signal horaire ? Pour vous tenir informé, inscrivez-vous auprès de l'ANFR en remplissant le formulaire en ligne suivant : www.anfr.fr/formulaire-signal-horaire